

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

---

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 2715)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD39

présenté par  
M. Lesage, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 9, supprimer par deux fois le mot :

« curatives ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion d'aide « curative » n'est pas définie par la loi.